PELISSOU

Commissaires de Justice

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
titulaire d'un Office de Commissaires de Justice
2, Avenue Jean Rieux CS 75887 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél 05.34.31.18.20 - **e-mail : pelissou@commissaire-justice.fr**
Siret numéro 918 992 983 00018

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DIX JANVIER

A la requête de :

La société COMPARTIMENT B - SQUARED FRANCE C1, un compartiment du fonds commun de titrisation **FCT B - SQUARED France, représenté par France Titrisation,** une société par actions simplifiée, agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille habilitée à gérer des organismes de titrisation sous le numéro GP - 14000030, dont le siège social est situé 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353 053 531 ,

Venant aux droits de la CASDEN BANQUE POPULAIRE, une société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable dûment constituée et existant en vertu du droit français, dont le siège social est situé
29 rue des Docteurs Charcot Gaia 1, 42000 Saint - Étienne, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Etienne sous le numéro 784 275 778, en vertu d'un acte de cession de créance sous seing privé en date du 25 novembre 2022,

Agissant par la société VERALTIS ASSET MANAGEMENT SAS dont le siège social est situé 37 boulevard Suchet 75016 Paris, immatriculée sous le numéro 407 917 111 RCS Paris, représentée par son Président dûment habilité et désignée comme son recouvreur et mandataire pour les besoins du recouvrement de la créance tant à l'amiable que devant toute juridiction compétente

Pour qui domicile est élu chez Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 4 mai 2018, signifié et définitif en vertu d'un certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel de TOULOUSE le 17 juillet 2018.

En application des articles R322-1, R322-2, R322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la saisie immobilière des immeubles ci-après désignés, à défaut par :

©AVOVENTES.FR

D'avoir satisfait au commandement valant saisie immobilière qui lui a été signifié par acte de la SELARL PELISSOU, Commissaire de Justice à TOULOUSE, en date du 16 novembre 2023.

Nous, Arnaud PELISSOU, Commissaire de Justice à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PÉLISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice « Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé, Caroline BUZON, Commissaire de Justice » à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 avenue Jean Rieux, soussigné,

DESIGNATION CADASTRALE URBANISME

Au vu du relevé de propriété sollicité auprès du Centre des Impôts Fonciers de TOULOUSE, l'immeuble dont il s'agit figure au cadastre de la commune de TOULOUSE aux relations suivantes :

©AVOVENTES.FR

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
00	828 AM	390			4 BD GABRIEL KOENIGS	[illegible]	01	01	00	01002	[illegible] P	[illegible]	C	H	[illegible]	[illegible]	[illegible]							P		[illegible]

R EXO 0 EUR
REV IMPOSABLE COM 814 EUR COM
R IMP 814 EUR

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
00	828 AM	390	60	ALL MAURICE SARRAUT	[illegible]	[illegible]		[illegible]		S			29 32	0							
18	828 AM	487	60	ALL MAURICE SARRAUT	[illegible]	[illegible]		[illegible]		S			2 50	0							

R EXO 0 EUR R EXO 0 EUR
HA A CA REV IMPOSABLE 0 EUR COM TAXE AD
CONT 31 82 R IMP 0 EUR R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR

DESIGNATION PROPRIETE

Les biens dont il s'agit faisant l'objet de la présente saisie immobilière sont désignés ainsi qu'il suit :

***DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER** dénommé **"Résidence les Florianes de Saint Cyprien" sis à TOULOUSE (31000), 4 Boulevard Gabriel Koenigs,** figurant au cadastre de TOULOUSE – SAINT-CYPRIEN (828), sous les références suivantes :*

-Section 828 AM numéro 398 d'une contenance de 29 ares 31 centiares
-Section 828 AM numéro 403 d'une contenance de 02 ares 50 centiares

****Le Lot numéro 243 :*** *un appartement de type T4, situé au niveau 5 du Bâtiment B, portant le numéro B 59, et les 199/10.000èmes des parties communes de l'immeuble*

****Le Lot numéro 41 :*** *Un emplacement pour voiture automobile, situé au sous-sol de l'immeuble, portant le numéro 41 sur le plan du sous-sol, et les 9/10.000èmes des parties communes de l'immeuble*

****Le Lot numéro 82 :*** *un cellier situé au sous-sol de l'immeuble, portant le numéro 7 du plan du sous-sol, et les 1/10.000èmes des parties communes de l'immeuble*

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte de Maître Régis ZENOU, Notaire à TOULOUSE, en date du 25/05/1999, publié au 2ème bureau des Hypothèques de TOULOUSE le 17/06/1999, Volume 1999 P, numéro 5840.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour **mercredi 10 janvier 2024 à 8 heures 30**, commune de TOULOUSE, 4 boulevard Gabriel Koenigs, où étant, assisté de Monsieur expert entomologiste représentant le cabinet CEFAA chargé de procéder aux diagnostics et expertises, nous avons procédé aux constatations suivantes.

Appartement
constituant le lot 243 de la copropriété

L'appartement dont il s'agit porte le numéro B59 et se situe au cinquième étage.

Sur place, nous rencontron propriétaire de l'appartement, laquelle, après que nous lui ayons décliné nos noms, qualité ainsi que l'objet de notre visite, nous autorise à pénétrer dans les lieux afin de procéder aux constatations.

Hall d'entrée :

L'accès s'effectue depuis l'extérieur au moyen d'une porte en métal peint.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les parois son plâtrées et peintes.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

La pièce accueille une arrivée électrique en plafond ainsi qu'un combiné d'interphone.
Voir clichés photographiques n° 1 et 2.

Pièce à vivre :

Elle est située sur la gauche en entrant et se trouve librement desservie depuis le hall d'entrée.

Elle ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique ainsi que sur le balcon par une porte-fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette. Il accueille une arrivée électrique.

Nous constatons également la présence d'un appareil de chauffage électrique de type convecteur.
Voir clichés photographiques n° 3 à 5.

Balcon :

Il est desservi tant depuis la pièce à vivre que depuis la cuisine.

Le sol est recouvert d'un dallage synthétique.

L'ensemble accueille un garde-corps en métal.
Voir clichés photographiques n° 6 et 7.

Cuisine :

Elle est desservie depuis le hall d'entrée au moyen d'une porte isoplane peinte.

Elle ouvre sur la terrasse par une porte-fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un carrelage avec plinthes assorties.

Les parois sont plâtrées, peintes et faïencées.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble est occupé par un plan de travail dans lequel sont encastrés un plan de cuisson à quatre feux vitro céramique et un évier en résine à deux bacs avec égouttoir et robinet mitigeur. Au-dessus et en-dessous, sont installés une série de rangements intégrés en bois plaqué ainsi qu'une hotte aspirante en inox de marque ARISTON et un four électrique encastré de marque ARISTON.

Nous constatons en outre la présence d'un petit comptoir en bois plaqué avec (piètement) métallique
Voir clichés photographiques n° 8 à 10.

Circulation accès chambres :

L'accès s'effectue depuis le hall d'entrée au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette. Il accueille une arrivée électrique.
Voir clichés photographiques n° 11 et 12.

Chambre 1-bureau :

Elle est située sur la gauche.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'avant par une fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet type stratifié avec plinthes assorties.

Les parois sont recouvertes d'un papier peint.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

La pièce accueille un placard de rangement à portes coulissantes ainsi qu'un appareil de chauffage électrique de type convecteur.
Voir clichés photographiques n° 13 à 15.

Chambre 2 :

Elle est située sur la droite de la précédente.

L'accès s'effectue depuis le hall d'entrée au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'avant par une fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet type stratifié avec plinthes assorties.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble accueille un placard de rangement à portes coulissantes équipé d'étagères avec penderie ainsi qu'un appareil de chauffage électrique de type convecteur.
Voir clichés photographiques n° 16 à 17.

Chambre 3 :

L'accès s'effectue depuis l'extrémité de la circulation au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'avant par une fenêtre à simple battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant électrique.

Le sol est recouvert d'un parquet type stratifié avec plinthes assorties.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble accueille un appareil de chauffage électrique de type convecteur.

L'extrémité de la pièce accueille un petit espace ouvert occupé par un petit dressing avec arrivée électrique murale.
Voir clichés photographiques n° 18 à 22.

Salle d'eau :

Elle est desservie depuis la chambre 3 au moyen d'une porte à galandage en bois plaqué.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés, peints et faïencés.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble accueille un meuble en bois plaqué à deux portes réhaussé d'un plan de travail en bois plaqué dans lequel est encastrée une vasque en faïence avec robinet mitigeur. Au-dessus sont installés un miroir mural et une arrivée électrique.

Nous constatons également la présence d'un convecteur électrique, d'un support en inox pour serviettes et d'une douche avec bac en faïence, robinet mitigeur, flexible, pommeau de douche, support mural, tringle et rideau de douche.
Voir clichés photographiques n° 23 à 26.

Salle de bains :

Elle est desservie depuis la circulation au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les murs sont faïencés, plâtrés et peints.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble accueille un plan de travail d'angle en bois plaqué accueillant une vasque en faïence avec robinet mitigeur, au-dessus duquel sont installés un miroir mural et une arrivée électrique. Deux tiroirs et un placard à double portes sont installés sous ce plan.

Nous constatons également la présence de deux étagères situées au-dessus de la réservation destinée à accueillir le lave-linge, d'un radiateur sèche-serviettes électrique et d'une baignoire émaillée avec robinet mitigeur, flexible et pommeau de douche.
Voir clichés photographiques n° 27 à 29.

Cabinet d'aisances :

Il est situé sur la droite de la salle de bains.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette. Il accueille une arrivée électrique.

Une crédence faïencée est présente à l'arrière d'un petit lave-main en faïence avec robinet mitigeur.

Nous relevons également la présence d'une bouche de ventilation de type VMC ainsi que d'une selle d'aisances en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau.
Voir clichés photographiques n° 30 à 32.

Chaufferie :

Elle se situe sur la droite du cabinet d'aisances.

Elle est desservie depuis de la circulation au moyen d'une porte à galandage.

Le sol est recouvert de carrelage avec plinthes assorties.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est recouvert d'un enduit gouttelette.

L'ensemble accueille un cumulus de marque ARISTON.
Voir cliché photographique n° 33.

Emplacement de stationnement
constituant le lot 41 de la copropriété

Il s'agit d'un emplacement de stationnement ouvert situé au sous-sol identifié par un marquage sur dalle béton portant le numéro 41.

Les parois sont en béton et le plafond est habillé d'un flocage.
Voir cliché photographique n° 34.

Cellier
constituant le lot 82 de la copropriété

Il est situé au sous-sol et identifié par le numéro 7.

L'accès s'effectue au moyen d'un porte isoplane.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois et le plafond sont en béton.
Voir clichés photographiques n° 35 et 36.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Les lieux sont occupés p[illegible]riétaire.

SYNDIC DE LA COPROPRIETE

Il s'agit de

MIDI HABITAT
48 allée Jean Jaures
31000 TOULOUSE
Tel : 05 62 73 68 68

SUPERFICIE
ETAT PARASITAIRE – AMIANTE

[illegible] Expert Entomologiste et Diagnostics Immobiliers, du Cabinet CEFAA, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb, d'amiante et de la surface des immeubles saisis ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) et toutes expertises nécessaires en la matière.

L'appartement présente une superficie de 98,75 m² suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

Des lieux, nous avons tiré trente six clichés photographiques numériques qui sont annexés au présent. Nous attestons que les clichés joints sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

Sont également annexées au présent :

- une copie du commandement
- une copie de la matrice cadastrale
- une copie du plan cadastral
- une copie de l'attestation de superficie

A 9 heures 05, nos constatations terminées, nous nous sommes retiré. Et, de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT PROCES-VERBAL

COUT : deux cent soixante-douze euros vingt centimes

Emoluement	219,16
Transport	7,67
H.T.	226,83
T.V.A. à 20%	45,37
Total T.T.C.	272,20

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

VERALTIS - B SQUARED INVESTMEN

4 boulevard Grabriel Koenigs TOULOUSE

Du 10 janvier 2024

1

2

3

4

AVOVENTES.FR

5

6

AVOVENTES.FR

7

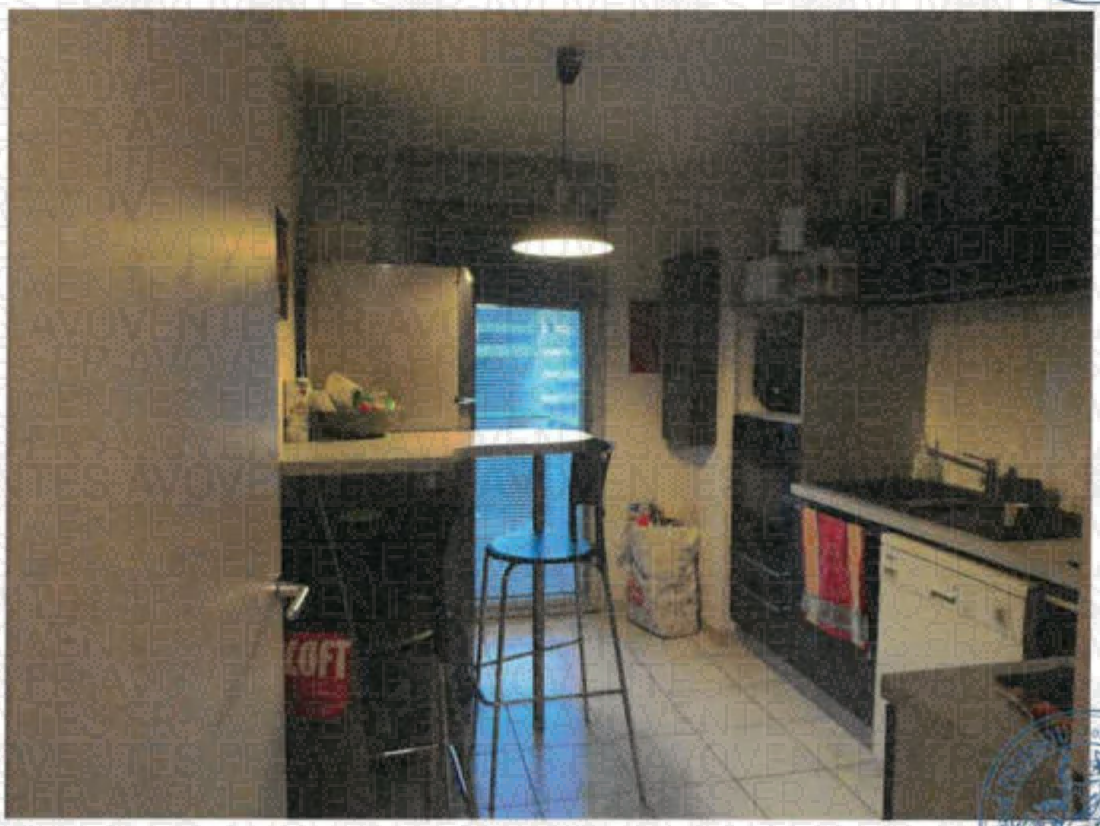

8

AVOVENTES.FR

9

10

AVOVENTES.FR

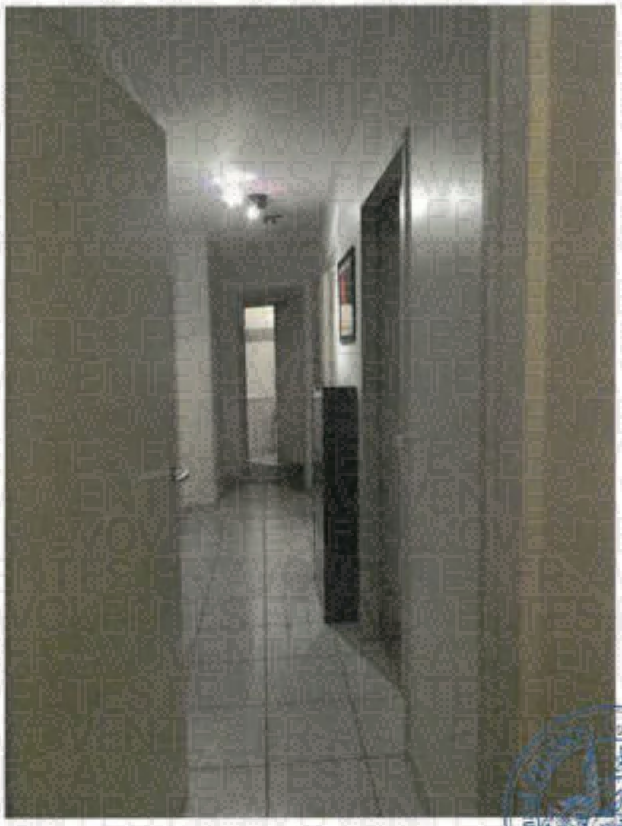

11

12

AVOVENTES.FR

PROCES VERBAL DESCRIPTIF
VERALTIS - B SQUARED INVESTMENT
4 boulevard Grabriel Koenigs TOULOUSE
Du 10 janvier 2024

13

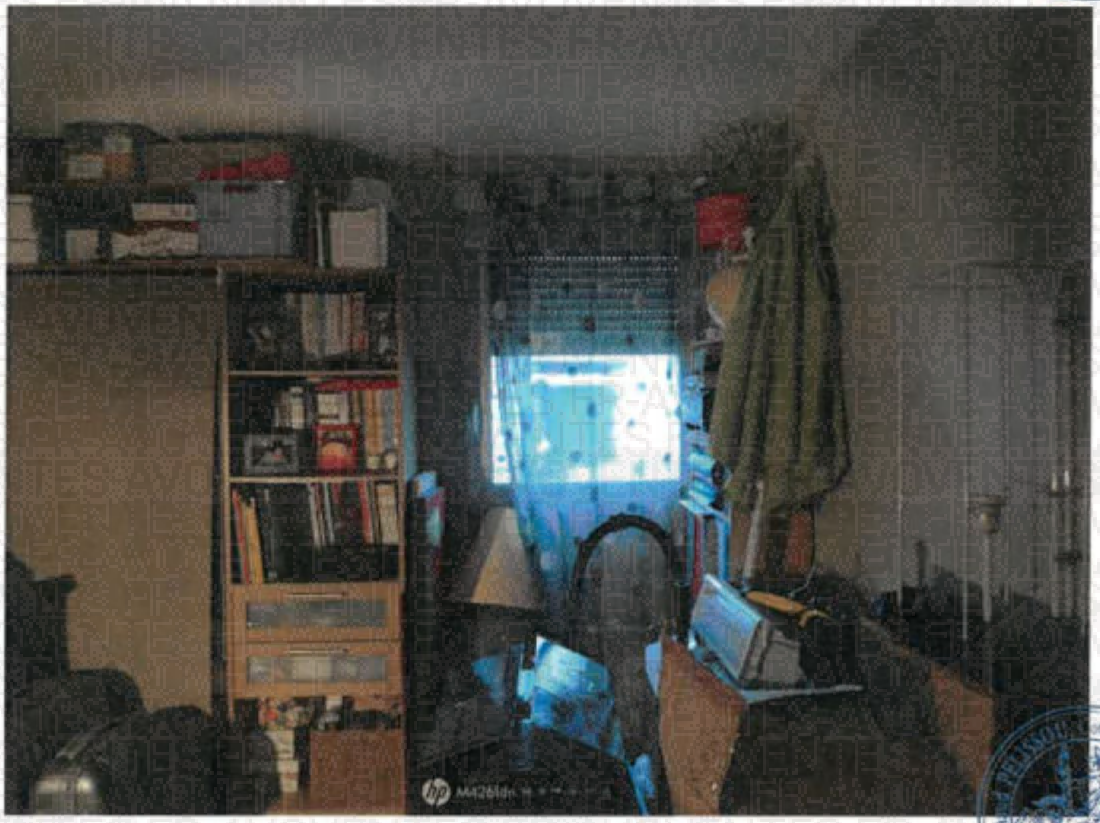

14

AVOVENTES.FR

15

16

AVOVENTES.FR

17

18

AVOVENTES.FR

PROCES VERBAL DESCRIPTIF
VERALTIS - B SQUARED INVESTMENT
4 boulevard Grabriel Koenigs TOULOUSE
Du 10 janvier 2024

19

20

AVOVENTES.FR

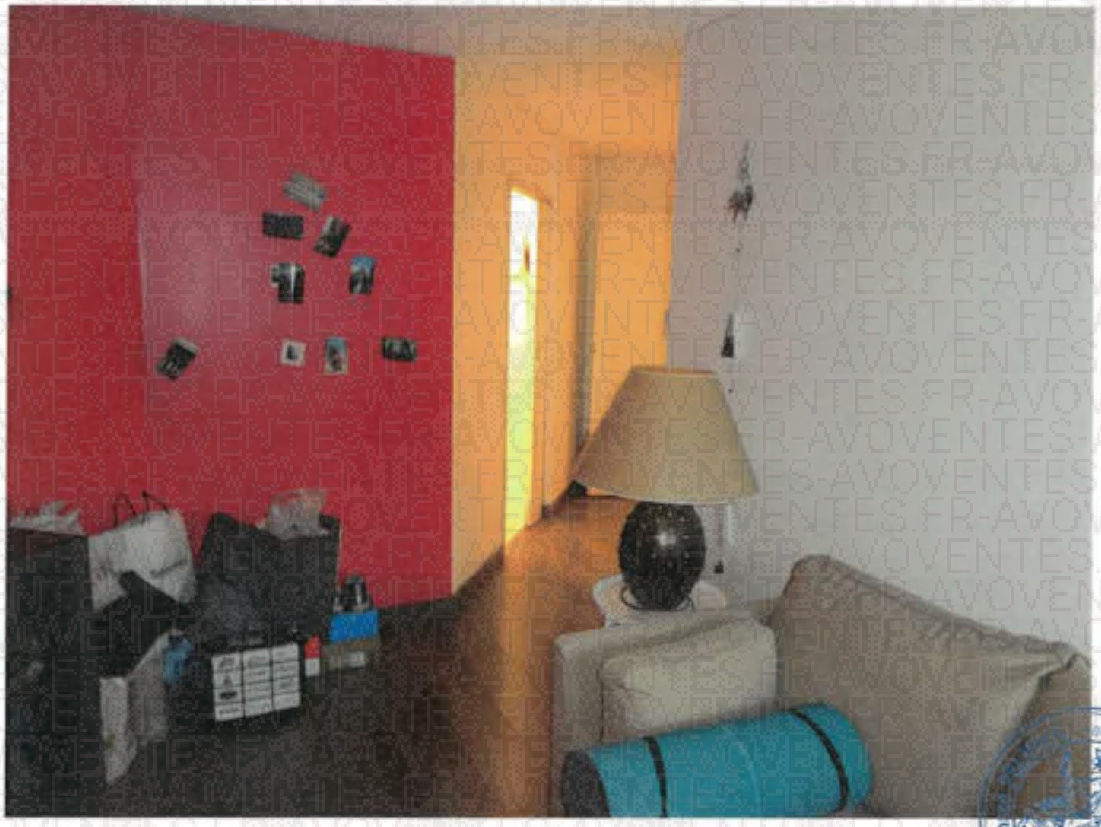

21

22

AVOVENTES.FR

23

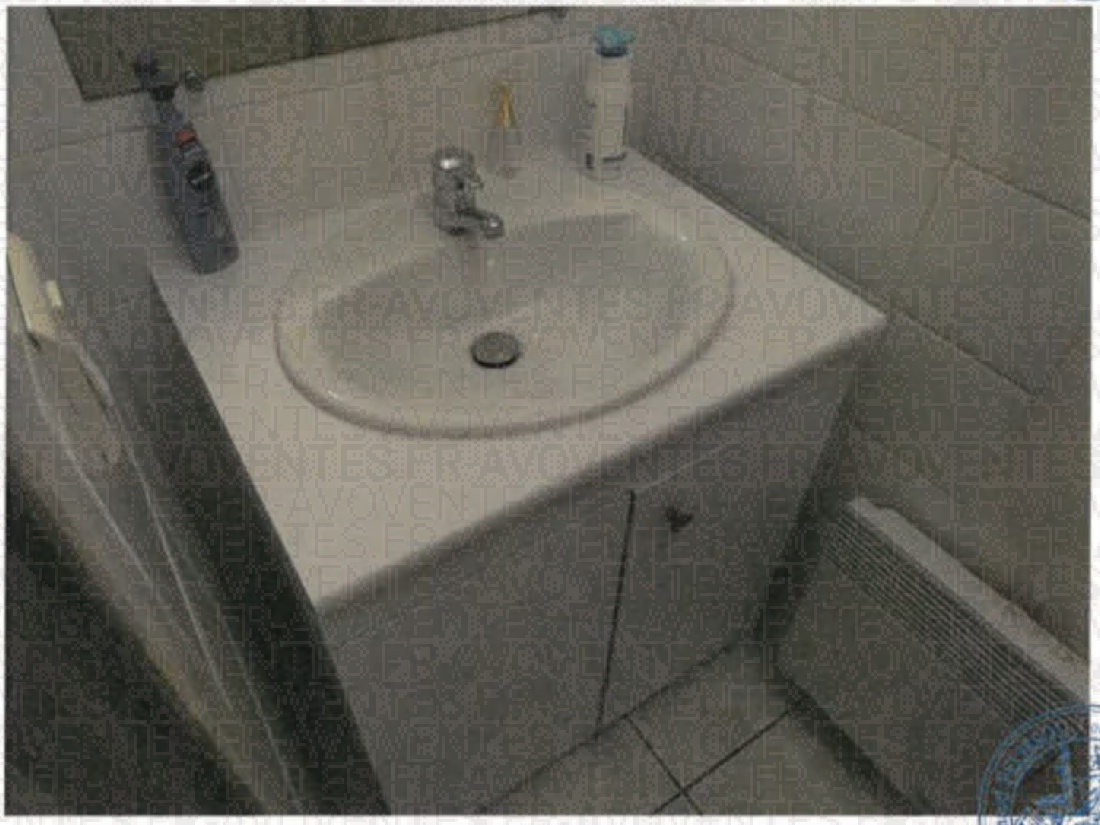

24

AVOVENTES.FR

25

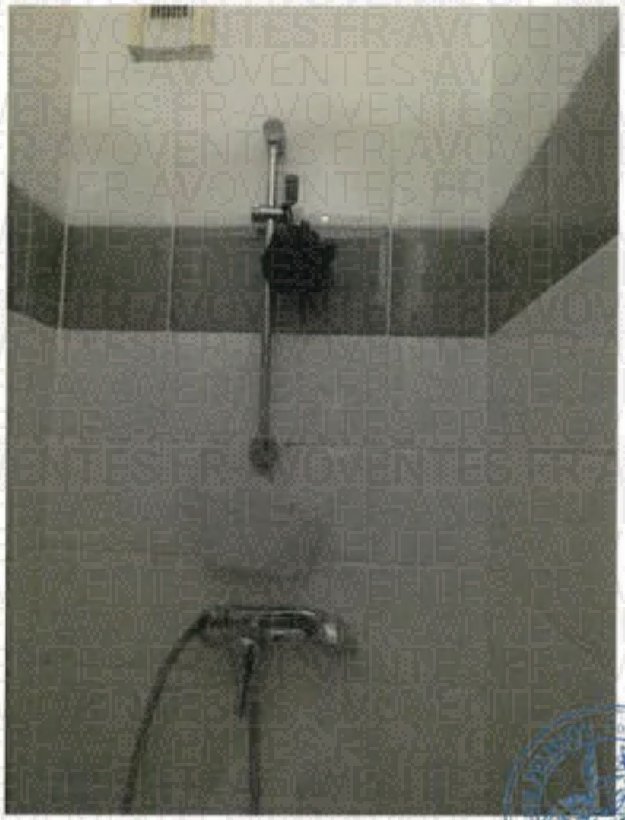

26

27

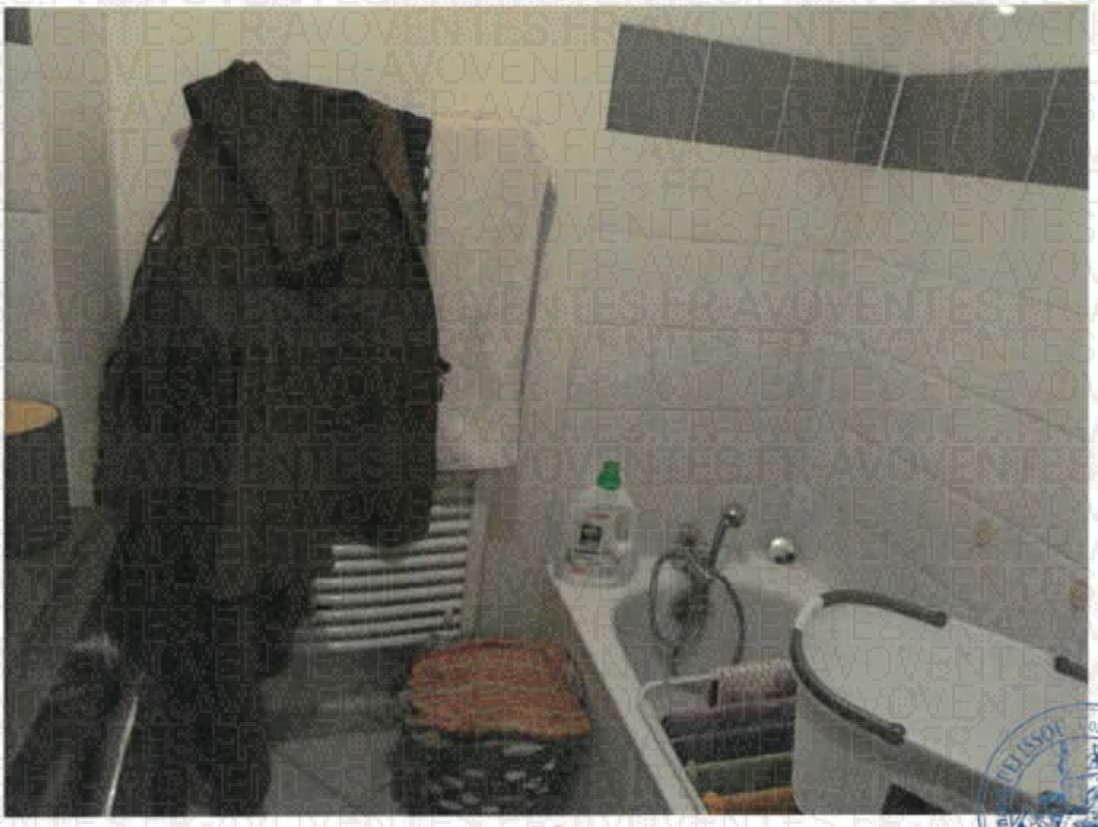

28

AVOVENTES.FR

29

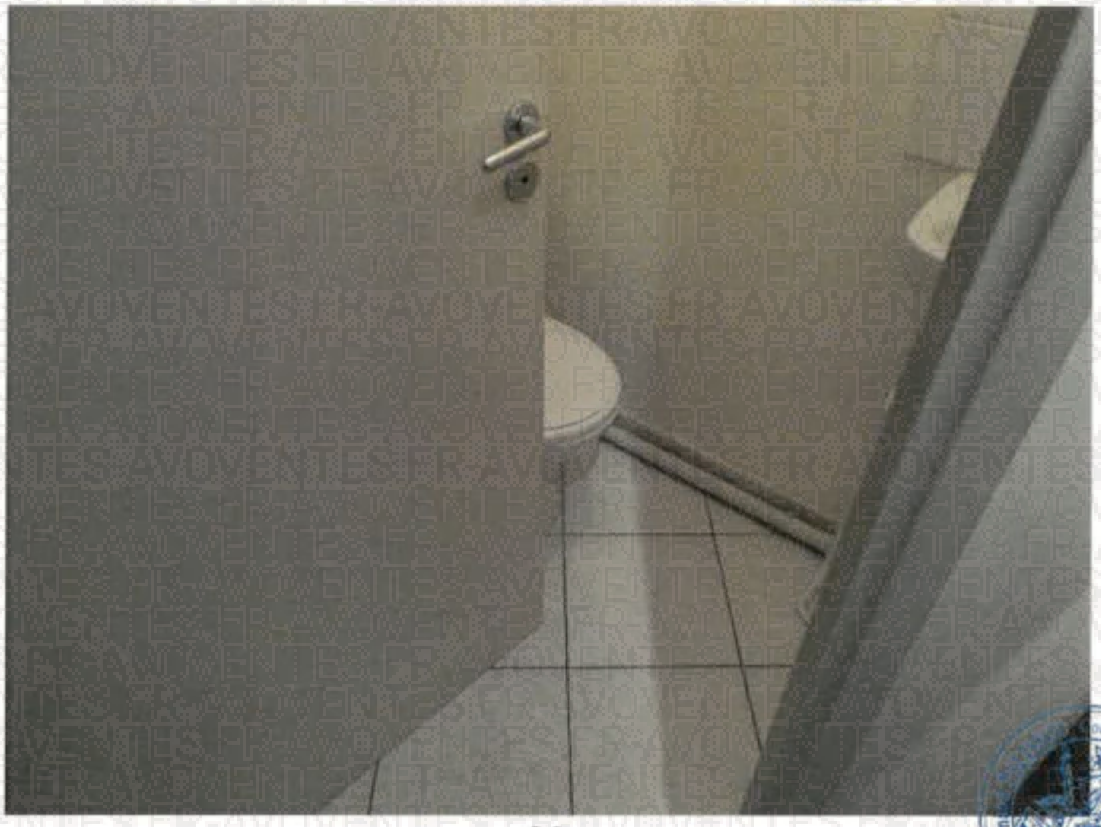

30

AVOVENTES.FR

31

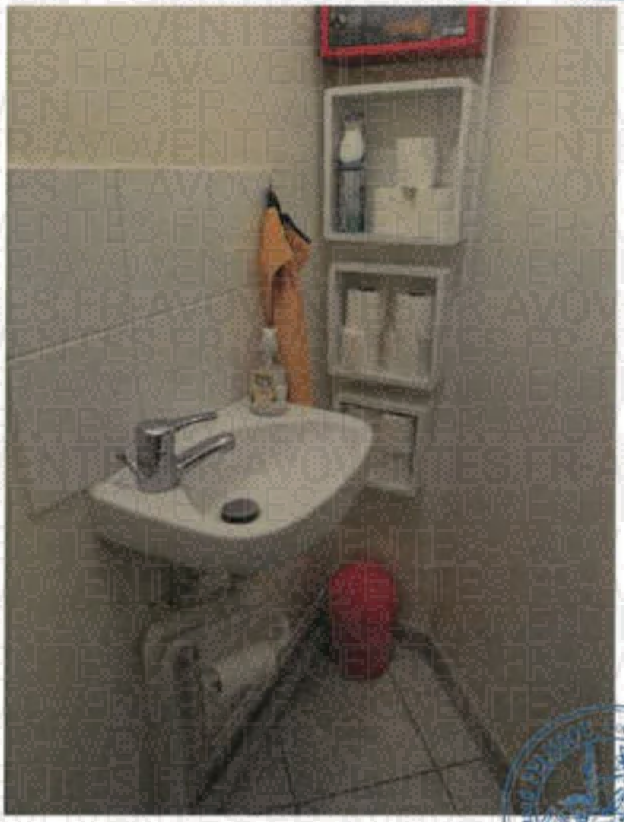

32

AVOVENTES.FR

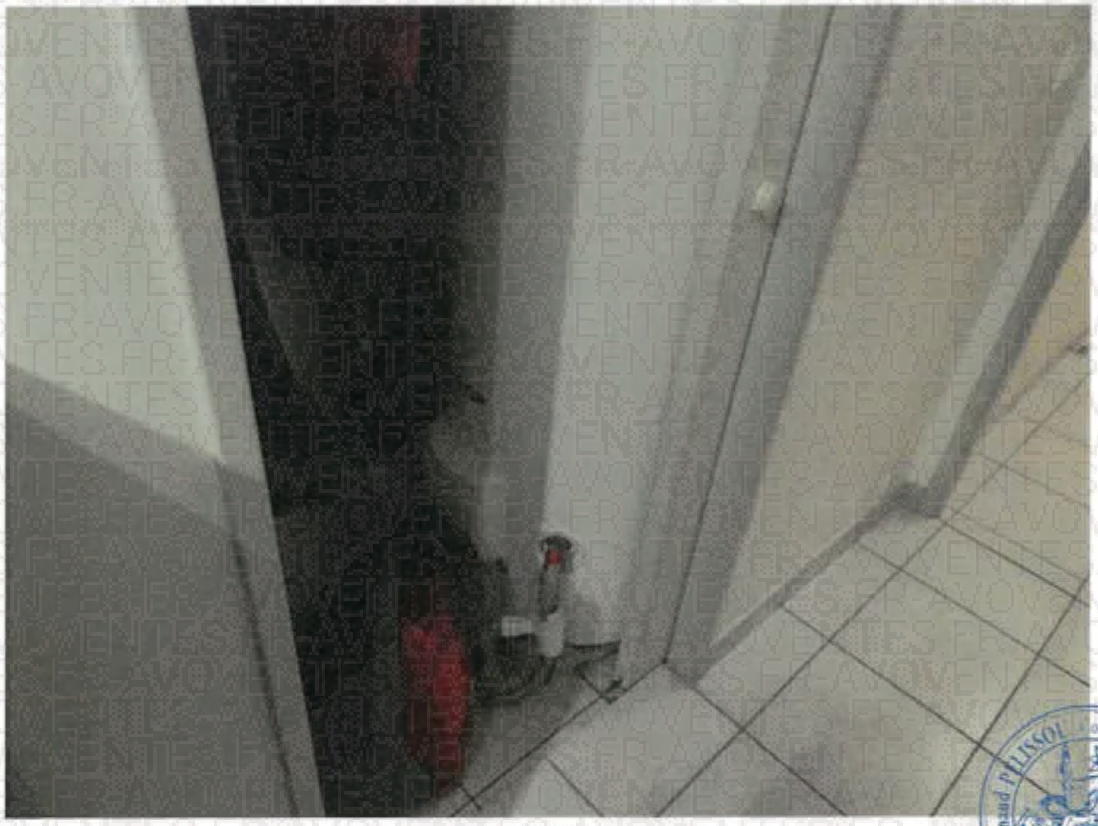

33

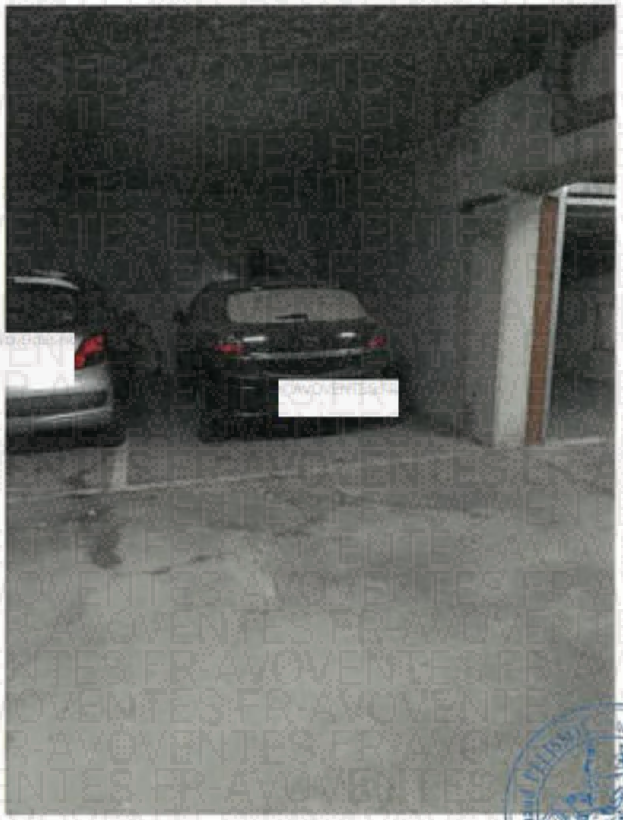

34

35

36

©AVOVENTES.FR

Cabinet MERCIE
Société d'Avocats

29, rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél. 05.34.45.54.00
Fax. 05.61.22.58.88
avocats@cabinetmercie.com

PÉLISSOU
COMMISSAIRES DE JUSTICE
2, avenue Jean Rieux - CS 75887
31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. 05 34 31 18 20

EXPEDITION

©AVOVENTES.FR

Affaire : VERALTIS - B SQUARED INVESTMENTS
Dossier n° : 23.1841

COMMANDEMENT DE PAYER

VALANT SAISIE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE Seize novembre

A LA REQUÊTE DE :

La société **COMPARTIMENT B - SQUARED FRANCE C1**, un compartiment du fonds commun de titrisation **FCT B - SQUARED France**, représenté par France Titrisation, une société par actions simplifiée, agréée par l' Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille habilitée à gérer des organismes de titrisation sous le numéro GP - 14000030, dont le siège social est situé 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 353 053 531 ,
Venant aux droits de la CASDEN BANQUE POPULAIRE, une société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable dûment constituée et existant en vertu du droit français, dont le siège social est situé 29 rue des Docteurs Charcot Gaia 1, 42000 Saint - Étienne, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint Etienne sous le numéro 784 275 778, en vertu d'un acte de cession de créance sous seing privé en date du 25 novembre 2022

Agissant par la société VERALTIS ASSET MANAGEMENT SAS dont le siège social est situé 37 boulevard Suchet 75016 Paris, immatriculée sous le numéro 407 917 111 RCS Paris, représentée par son Président dûment habilité et désignée comme son recouvreur et mandataire pour les besoins du recouvrement de la créance tant à l'amiable que devant toute juridiction compétente

Pour qui domicile est élu chez **Maître Catherine BENOIDT-VERLINDE** de la Société Cabinet MERCIÉ, SCP d'Avocats associés au Barreau de TOULOUSE, y demeurant 29, rue de Metz 31000 Toulouse, constituée et qui continuera d'occuper sur ses suites.

NOUS Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PELISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice, Arnaud PELISSOU Commissaire de Justice Associé, Caroline BUZON, Commissaire de Justice, à la Résidence de TOULOUSE, 2 Avenue Jean Rieux, pour elle, l'un d'eux soussigné.

AVONS FAIT COMMANDEMENT A

©AVOVENTES.FR

En son domicile, où étant et parlant à Comme il est dit en fin d'acte

DEBITRICE SAISIE

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 4 mai 2018, signifié et définitif en vertu d'un certificat de non-appel délivré par la Cour d'Appel de TOULOUSE le 17 juillet 2018.

DE PAYER DANS UN DELAI DE HUIT JOURS LES SOMMES SUIVANTES :

Décompte arrêté au 23/10/2023

Principal selon jugement	108.454,48 €
Intérêts au taux contractuel de 3 ,57 % sur 105.295,60 € du 09/03/2017 au 23/10/2023	23.637,30 €
A déduire versements	-3.158,88 €
Article 700 du Code de Procédure Civile	2.000,00 €
Intérêts postérieurs au 23/10/2023	Mémoire
Frais de la présente procédure	Mémoire
TOTAL au 23/10/2023 **-Taux d'intérêts conventionnel : 3,57 % l'an**	**130.932,90 €**

Sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant du tout détail et liquidation en cas de règlement immédiat, et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Avertissant le ou les débiteurs qu'à défaut de paiement dans le **DELAI DE HUIT JOURS**, la procédure à fin de vente de l'immeuble dont la désignation suit, se poursuivra et à cet effet, le débiteur sera assigné à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution pour voir statuer sur les modalités de la procédure.

DESIGNATION DES BIENS :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER dénommé "Résidence les Florianes de Saint Cyprien" sis à TOULOUSE (31000), 4 Boulevard Gabriel Koenigs, figurant au cadastre de TOULOUSE – SAINT-CYPRIEN (828), sous les références suivantes :

-Section 828 AM numéro 398 d'une contenance de 29 ares 31 centiares
-Section 828 AM numéro 403 d'une contenance de 02 ares 50 centiares

***Le Lot numéro 243** : un appartement de type T4, situé au niveau 5 du Bâtiment B, portant le numéro B 59, et les 199/10.000èmes des parties communes de l'immeuble

***Le Lot numéro 41** : Un emplacement pour voiture automobile, situé au sous-sol de l'immeuble, portant le numéro 41 sur le plan du sous-sol, et les 9/10.000èmes des parties communes de l'immeuble

***Le Lot numéro 82** : un cellier situé au sous-sol de l'immeuble, portant le numéro 7 du plan du sous-sol, et les 1/10.000èmes des parties communes de l'immeuble

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte de Maître Régis ZENOU, Notaire à TOULOUSE, en date du 25/05/1999, publié au 2ème bureau des Hypothèques de TOULOUSE le 17/06/1999, Volume 1999 P, numéro 5840.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE :

©AVOVENTES.FR
st propriétaire des biens ci-dessus désignés pour les avoir acquis suivant acte de Maître Louis ARNAUD, Notaire à ALBIAS, en date du 10/09/2010, publié au 2ème bureau des Hypothèques de TOULOUSE le 02/11/2010, Volume 2010 P, numéro 11346.

TRES IMPORTANT

Leur rappelant que :

- Le commandement vaut saisie de l'immeuble ci-dessus désigné et que le bien est indisponible à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte et à l'égard des tiers, à compter de la publication dudit commandement au Service de la Publicité Foncière.

- Le commandement vaut saisie des fruits et le débiteur en est séquestre.

- Le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet ; cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après l'autorisation du Juge de l'Exécution.

ET A MEME REQUETE, DILIGENCES ET ELECTION DE DOMICILE QUE DESSUS, AVONS SOMME LES SUSNOMMES

Pour le cas où le présent bien ferait l'objet d'un bail, d'avoir à indiquer à l'huissier soussigné, si le bien fait l'objet d'un bail, les noms, prénoms et adresse du preneur ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social. Ce à quoi il nous a été répondu :

IL EST EN OUTRE RAPPELE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION QUE :

- Huit jours après la signification du présent acte, l'huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

- le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE est territorialement compétent pour connaître de la procédure de saisie, et des contestations et demandes incidentes y afférentes.

- le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et le décret n° 2020-1717 du 28 décembre 2020 portant application de cette loi.

- si le débiteur est une personne physique, s'il s'estime en situation de surendettement, il a la faculté de saisir la Commission de Surendettement des Particuliers instituée par l'article L.712-1 du Code de la Consommation.

Si le créancier saisissant agit en vertu d'une transmission, à quelque titre que ce soit, de la créance contenue dans le titre exécutoire fondant les poursuites, le commandement vise l'acte de transmission, à moins que le débiteur n'en ait été régulièrement avisé au préalable.

Lorsque le commandement de payer valant saisie est signifié à la personne qui a consenti une hypothèque sur l'un de ses biens, pour garantir la dette d'un tiers, le délai de sommation prévu au quatrièmement est porté à un mois.

LES MENTIONS PREVUES A L'ARTICLE R.321-3 DU CODE DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION SONT PRESCRITES A PEINE DE NULLITE. TOUTEFOIS, LA NULLITE N'EST PAS ENCOURUE AUX MOTIFS QUE LES SOMMES RECLAMEES SONT SUPERIEURES A CELLES QUI SONT DUES AU CREANCIER.

SOUS TOUTES RESERVES
DONT ACTE

SELARL PELISSOU
COMMISSAIRES DE JUSTICE
2 Avenue Jean Rieux CS 75887
31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél 05.34.31.18.20
FR9740031000010000326521N33
BIC CDCGFRPPXXX

Paiement CB sur site
https://www.pelissou-cdj.fr/

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

(REMISE DEPOT ETUDE PERSONNE PHYSIQUE)

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS le SEIZE NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

LA SOCIETE COMPARTIMENT B - SQUARED FRANCE CI, un compartiment du fonds commun de titrisation FCT B-SQUARED FRANCE, représenté par la SAS FRANCE TITRISATION, agréée par l'Autorité des marchés financiers en qualité de société de gestion de portefeuille habilitée à gérer des organismes de titrisation sous le numéro GP 1400030, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 353 053 531 dont le siège social est situé 1 boulevard Haussmann à PARIS 9EME ARRONDISSEMENT (75009), venant aux droits de la CASDEN BANQUE POPULAIRE, une société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable dûment constituée et existant en vertu du droit français, dont le siège social est situé 29 rue des Docteurs Charcot Gaia 1, 42000 ST ETIENNE, immatriculée au RCS de ST ETIENNE sous le N° 784 275 778, en vertu d'un acte de cession de créance sous seing privé en date du 25 novembre 2022, agissant par la SAS VERALTIS ASSET MANAGEMENT, dont le siège social est situé 37 boulevard

SIGNIFIE A

©AVOVENTES.FR

Cet acte a été remis par Commissaire de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Certifions nous être transporté ce jour, commune de TOULOUSE, 4 boulevard Koenigs, adresse indiquée de

©AVOVENTES.FR

La bonne domiciliation de cette dernière est confirmée par la mention de son nom sur la boîte aux lettres.

Après avoir avisé de notre présence à l'interphone, nous avons pu nous entretenir avec une personne qui, après que nous lui ayons décliné nos nom, qualité ainsi que l'objet de notre présence, nous a indiqué être la fille de [illegible] nous précisant que sa mère est actuellement absente.

Elle n'a pas souhaité nous recevoir, ni nous communiquer d'éventuelle information permettant de contacter

©AVOVENTES.FR

Nous avons donc laissé un avis de contact dans la boîte aux lettres, demandant à [illegible] JS contacter, sans succès.

En conséquence, ce jour, n'ayant trouvé au domicile du signifié aucune personne susceptible de recevoir la copie de l'acte ou de me renseigner, et n'ayant pu rencontrer le signifié sur son lieu de travail, cet acte a été déposé en notre Etude sous enveloppe fermée, ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte, et de l'autre côté le cachet de mon Etude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant a été laissé au domicile du signifié conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 6 feuilles.

Visa du Commissaire de Justice des mentions relatives à la signification

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	127,66
D.E.P. ArtA444.15	268,13
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	403,46
TVA 20,00%	80,69
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	10,00
DEBOURS	
T.T.C.	494,15

Références : 7527210/MHE/SL
Edité le 17.11.2023

ANNEE DE MAJ [illegible] | DEP DIR [illegible] | COM [illegible] | TRES [illegible] | RELEVE DE PROPRIETE | NUMERO [illegible] | [illegible]

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
08	828 AM	390		4	BD GABRIEL KOENIGS	3652	[illegible]	01	00	01002	0627103 P	[illegible]	C	H	P6	6A	534							P		534

R EXO 0 EUR

REV IMPOSABLE COM 534 EUR COM

R IMP 534 EUR

PROPRIETES NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		Feuillet
[illegible]	828 AM	396	80	ALL MAURICE SARRAUT	5016	0065	1	828A		S			29 31	0								
19	828 AM	403	89	ALL MAURICE SARRAUT	5016	0065	1	828A		S			2 50	0								

R EXO 0 EUR R EXO 0 EUR

HA A CA REV IMPOSABLE 0 EUR COM TAXE AD

CONT 31 81 R IMP 0 EUR R IMP 0 EUR MAJ TC 0 EUR

©AVOVENTES.FR

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AM
Feuille : 828 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 Rue Jeanne Marvig 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 4
tél. 05 34 31 11 11 -fax
cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG
cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

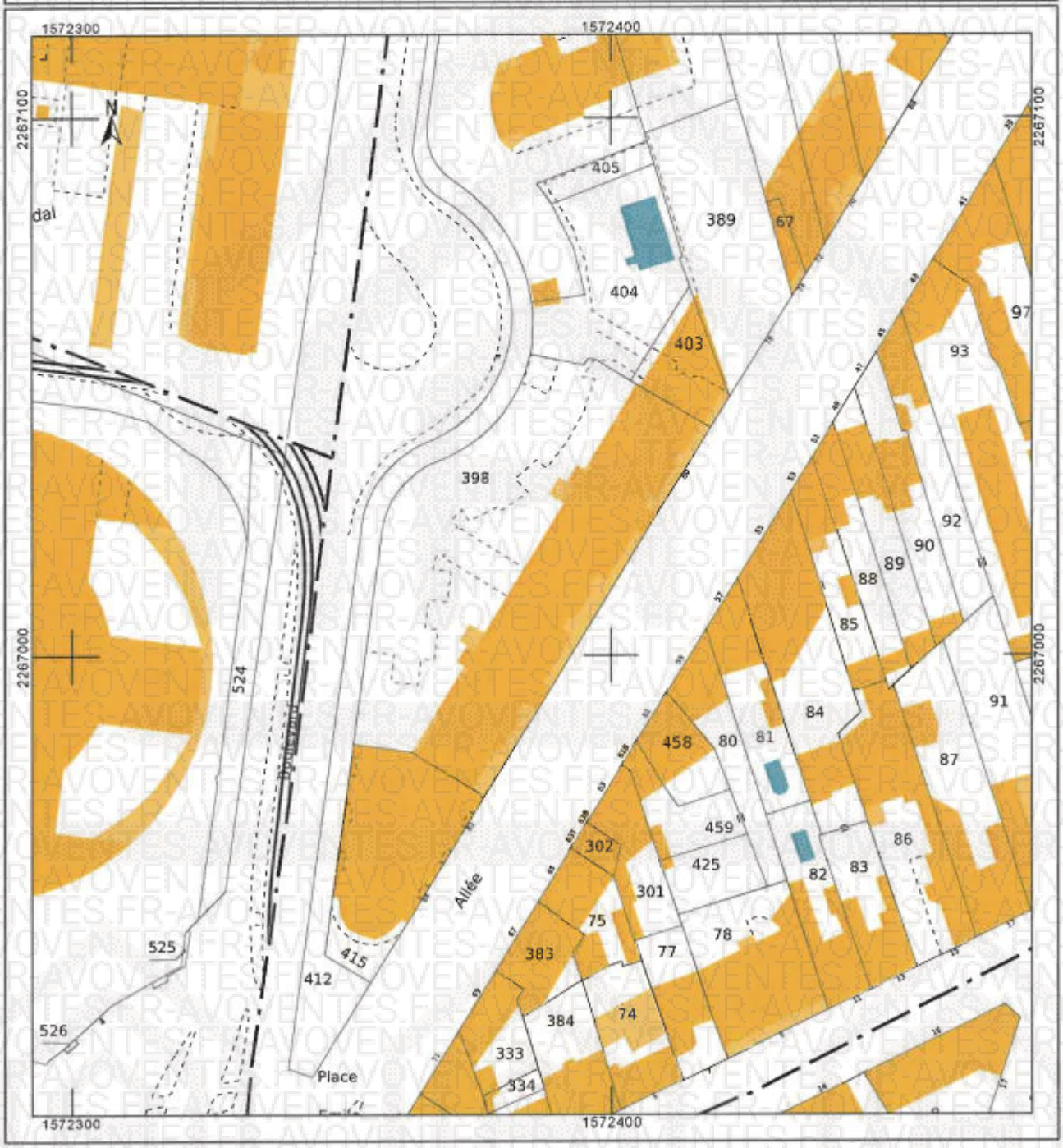

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
TOULOUSE

Section : AM
Feuille : 828 AM 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
TOULOUSE
33 Rue Jeanne Marvig 31404
31404 TOULOUSE CEDEX 4
tél. 05 34 31 11 11 -fax
cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
TOULOUSE
33 RUE JEANNE MARVIG
cdif.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

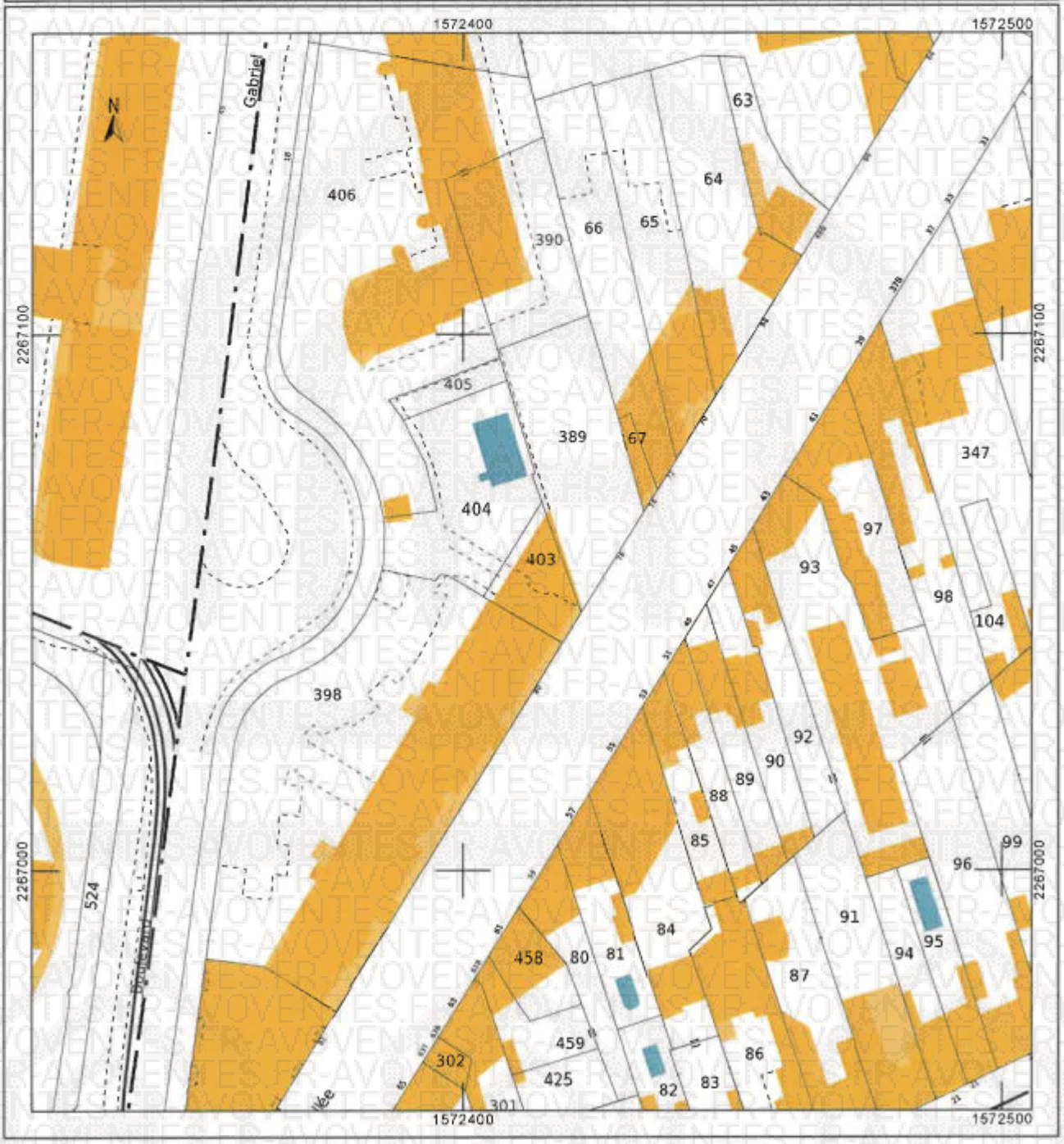

CEFAA
CABINET D'EXPERTISES

ATTESTATION comportant la mention de la superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, dite « Loi Carrez »,

ALUR

N° dossier : E240023

Suivant le contrat de prestations de services : diagnostic immobilier, accepté sans réserve, l'objet est l'établissement d'une attestation comportant la mention de la superficie, dite « Loi Carrez », de la surface privative d'un lot ou d'une fraction de lot en référence à la loi 65-557 du 10 Juillet 1965 : art. 46, modifié par la Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, au décret n° 67-223 du 17 mars 1967 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997
Il est réalisé suivant nos conditions générales et particulières de vente et d'exécution: prestations de service. Elle ne comprend pas la vérification de l'origine de la propriété. La présente attestation comporte 5 pages ne pouvant être utilisé ou reproduit que dans son intégralité.

Immeuble bâti visité

Adresse	4 Boulevard Gabriel Koenigs 31300 TOULOUSE Bâtiment : B, Niveau : 5ème, N° de porte : B59, N° de lot : 243 NC, Section cadastrale : NC, N° de parcelle : NC

Le périmètre de repérage effectif

Liste des locaux visités :

Locaux
Entrée, Séjour, Balcon, Cuisine, Dégagement, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Salle d'eau, Salle de Bains, WC, Parking, Cellier

Liste des locaux, endroits et parties de l'immeuble bâti, inaccessibles lors de la visite et qui n'ont pas été visités dans le cadre de la mission :

Etage	Locaux	Raisons
SANS OBJET		

Mention de la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction de lot

Superficie de la partie privative du lot(s)	98.75 m²

Détail des mesures :

Désignation des locaux	Superficie privative du lot(s) en m²	Surface non prises en compte (parties de locaux d'une hauteur <1.80 m) en m²	Superficie non prises en compte dans la superficie privative en m²
Entrée	4.95		
Séjour	28.60		
Cuisine	8.70		
Dégagement	6.85		
Chambre 1	11.90		
Chambre 2	13.90		
Chambre 3	15.80		
Salle d'eau	2.10		
Salle de Bains	4.55		
WC	1.40		
Parking			
Balcon			6.90 m²
Cellier			4.95 m²
Totaux	98.75 m²	0.00 m²	11.85 m²

Propriétaire - Donneur d'Ordre

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	
Le donneur d'ordre	Qualité : Client Nom : Maître BENOIDT-VERLINDE Adresse : 29 Rue de Metz 31000 TOULOUSE
Date du contrat de mission de repérage ou de l'ordre de mission	
Documents demandés auprès du propriétaire :	

©AVOVENTES.FR

Exécution de la mission et Conditions particulières d'exécution

Date d'intervention : 10/01/2024
Bien visité par la société CEFAA
Moyen de Mesure utilisé : LEICA DISTO A2 réf. Art N° : 762200

TEXTES DE REFERENCE

- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, l'article 15 de la loi modifie l'article 54 de la Loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 dite ALUR, modifiant l'article 46 de la loi 65- 557 du 10 juillet 1965 et crée un titre supplémentaire dans le C.C.H. spécifique à la vente d'un immeuble soumis au statut de la copropriété (l'article L721-2 du CCH).
- Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, a créé les dispositions des articles 4.1 à 4. 3 dans le Décret n°67-223 du 1è Mars 1967 pris en application de la Loi n°65-557 du 10 Juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

Sauf mission différente spécifiée à la commande, il n'est pas prévu la conformité du relevé aux documents de l'origine de la propriété (en particulier attributions abusives de surfaces ou modifications non autorisées de ces surfaces qui pourraient ensuite être remises en cause).

Le présent constat, portant résultats de relevé de mesurage, est établi pour le compte du propriétaire ci-dessus désigné sur la consistance matérielle à ce jour du lot sus désigné, et sous réserve de toute modification, afin de l'assister dans son obligation déclarative et ne saurait être utilisé à d'autres fins ou par un tiers.

En l'absence de règlement de copropriété, d'état descriptif de divisions, d'acte de propriété remis par le propriétaire :
- Il appartient aux parties et à leurs conseils d'être particulièrement vigilant et de vérifier que les surfaces décrites correspondent bien au lot de copropriété objet de la transaction et doivent impérativement figurer dans l'état descriptif de division ou le règlement de copropriété.
- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci (règlement de copropriété),
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant.
- les pièces ou locaux ont été désignés selon les signes apparents d'occupation. En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.
- il appartient au propriétaire vendeur de déclarer que le ou les locaux visités (ceci peuvent être composés de un ou plusieurs lots) ne sont éventuellement pas affectés à un usage restrictif d'habitation et peuvent faire l'objet d'un usage professionnel ou d'annexes.
- il appartient au propriétaire de contrôler que les surfaces mesurées ont bien le caractère de surface d'un lot privatif et sont bien inscrites sur son acte de propriété.
En conséquence la surface à prendre en compte est celle du ou des locaux tels qu'ils se présentent matériellement au jour du présent acte.

La validité de cette attestation est limitée jusqu'au jour de la signature de l'acte authentique.

Fait à TOULOUSE, le 10/01/2024

©AVOVENTES.FR

Un examen de l'ensemble des lots (sous réserves des informations communiquées par le(s) demandeur(s) privé(s) ou professionnel(s)) objets du présent constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti a été effectué tel que décrit ci-dessus.

Nota. 1 – La société CEFAA atteste que : ni la personne citée au premier alinéa de l'article R. 271-3 du code de la construction et de l'habitation, ni son employé ne peut accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location pour laquelle l'un des documents qui doivent être établis dans les conditions prévues à l'article L. 271-6 est demandé, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

S'il souhaite rendre opérante une clause d'exonération de vice caché (Article 1641 à 1649 du Code Civil), ou faire valider le respect de ses obligations, le Propriétaire-vendeur, ou le Mandataire (Mandataire professionnel de l'immobilier, ou Officier public ou ministériel assermenté) du ou des propriétaires, doit demander préalablement tous autres contrôles ou expertises qui, même non obligatoire, vise les domaines susceptibles d'être invoqués par les tiers.
À défaut, seule la responsabilité du Propriétaire-vendeur sera engagée quant aux conséquences de ses propres manquements.

SCHEMA

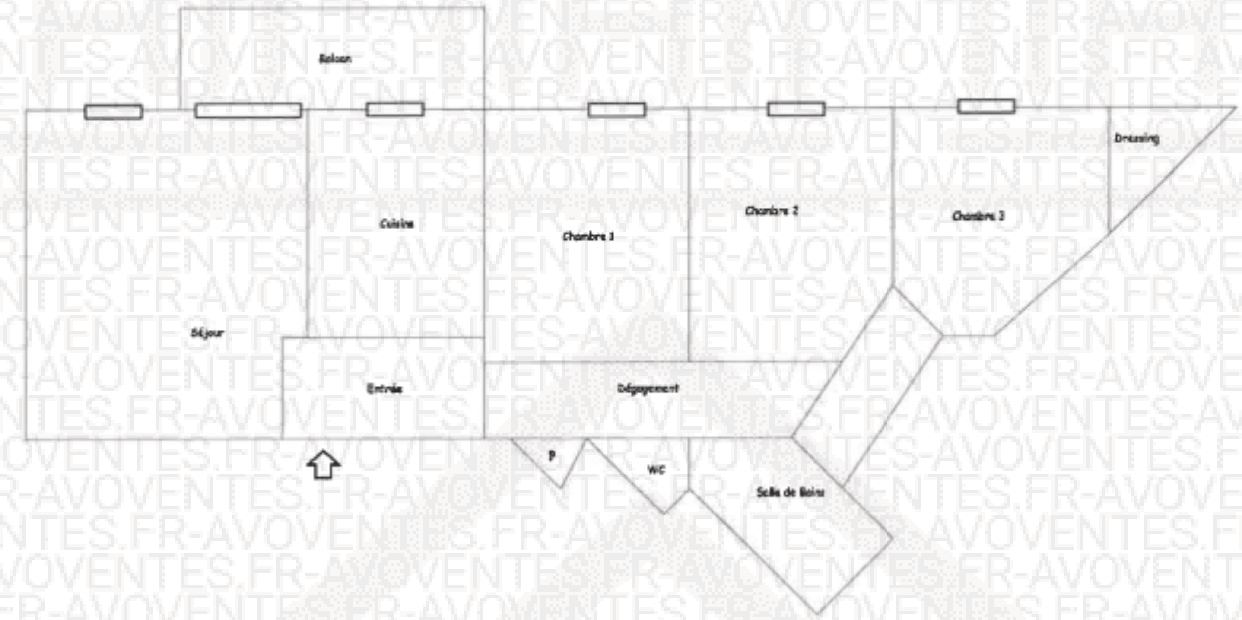

Nota : Document sans échelle ni mesure, non contractuel destiné au repérage des parties de l'immeuble bâti.

Votre Assurance
▸ RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

SARL CEFAA
28 RUE DES TRENTE SIX PONTS
31400 TOULOUSE FR

AGENT
MM WAILLY ET HUBSCHWERLIN
10 ROUTE D ESPAGNE
31100 TOULOUSE
Tél : 0561638888
Fax : 0561639684
Email : AGENCE.WHTOULOUSE@AXA.FR
Portefeuille : 0031180144

Vos références :
Contrat n° 5454587104
Client n° 3116594604

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL CEFAA
28 RUE DES TRENTE SIX PONTS
31400 TOULOUSE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 5454587104 ayant pris effet le 01/01/2018
Le présent contrat garantit la, ou les, activité(s) suivante(s) :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- pour la location : le DAPP (diagnostic amiante partie privatives)
- attestation de superficie Loi CARREZ - Loi ALUR pour la vente / attestation de superficie habitable pour la location (Loi BOUTIN)

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

: Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
: L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
052620210107
1D
: L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;

: L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;

: L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article

: Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;

: L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;

: L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

Diagnostic technique SRU

Etats des installations d'assainissement non collectif

Valeur vénale

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic normes d'habitabilité dans le cadre de l'aliénation de biens immobiliers par des organismes d'habitations à loyer modéré.

Certificats de surface (Loi Carrez)
Etats des lieux locatifs

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 4 janvier 2023
Pour la société :